



AUCAMVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 JUILLET 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

\*\*\*\*\*

N° 2022.94

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	24	Pour :	24
		Contre :	0
		Abstention	0

*Date de la convocation : 6 juillet 2022*

L'an deux mille vingt-deux et le douze juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Salle du Conseil, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

**Présents :** M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Fabrice IGOUNET, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, M. Félix MANERO, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Bertrand DEBUISSER, Mme Caroline ANDREU, Mme Caroline CHALLET, Mme Marie CLAIREFOND, Mme Nelly DENES, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Christine MERLE-JOSE, M. Thierry RAFAZINE, M. Nicolas TOURNIER.

**Pouvoir(s) :** Mme Valérie VIGNE pouvoir à M. Fabrice IGOUNET, M. Daniel THOMAS pouvoir à M. Félix MANERO, Mme Thérèse FOISSAC pouvoir à M. Gérard ANDRE, M. Alexis FRIGOUL pouvoir à M. Nicolas TOURNIER, M. Laurent TALBOT pouvoir à M. Francis MUSARD.

**Absent(s) excusé(s) :** Mme Véronique FABREGAS, M. Jean-Jacques BECHENY, Mme Lylia CHALLAL, Mme Mireille OVADIA, Mme Hélène TOULY.

**Secrétaire de séance :** Mme ARMENGAUD.

**Objet de la délibération : MARCHE DE MAINTENANCE ET EXPLOITATIONS DES INSTALLATIONS TECHNIQUES DE CHAUFFAGE, VENTILATION ET CLIMATISATION DES BATIMENTS COMMUNAUX : AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE**

**Exposé :**

La commune a engagé un marché à procédure formalisée sous la forme d'un appel d'offres ouvert pour la maintenance et l'exploitation des équipements et installations de climatisation,

chauffage et ventilation des bâtiments communaux avec une clause d'intéressement sur les consommations énergétiques liées au chauffage des locaux.

La consultation est composée de :

- la prestation maintenance de type P2 à la fois sur le volet curatif et préventif,
- la prestation maintenance de type P3 avec Garantie totale,
- la prestation maintenance de type P3 Gros entretien renouvellement,
- la prestation de travaux complémentaires.

Actuellement, la prestation est réalisée par la société VEOLIA ENERGIE France dont le siège social est situé 21 rue de la Boétie à Paris, numéro SIRET 508 867 124 00051, et ce, jusqu'au 31 aout 2022.

Le nouveau marché prendra effet à compter du 1er septembre 2022, et ce, pour une période de cinq ans fermes.

Quatre plis ont été réceptionnés. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 5 juillet 2022 afin d'examiner les candidatures et les offres.

La commission d'appel d'offres a retenu l'entreprise VEOLIA ENERGIE France, située 60 chemin de Guilhermy à Toulouse (31000), pour un montant forfaitaire annuel de 39 044,08 € HT.

#### Décision :

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L.2124-1, L.2124-2, R. 2124-1, R. 2124-2 et R.2131-16 du Code de la commande publique.

Vu le rapport d'analyse des offres présenté en commission d'appel d'offres,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres réunie le 5 juillet 2022,

Entendu l'exposé de M. MUSARD, Huitième Adjoint, et après en avoir délibéré,

#### Décide

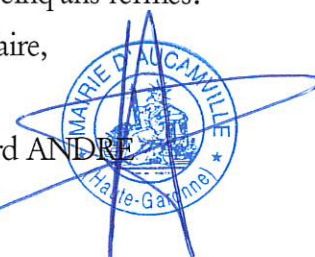
**Article 1 :** d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché pour la maintenance et l'exploitation des équipements et installations de climatisation, chauffage et ventilation des bâtiments communaux ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ce marché à la société VEOLIA ENERGIE France, située 60 chemin de Guilhermy à Toulouse (31000).

**Article 2 :** le marché sera exécuté sur la base du C.D.P.G.F., pour un montant forfaitaire annuel s'élevant à 22 500 € HT pour la partie P2 et 16 544,08 € HT pour la partie P3 Garantie Totale + P3 Gros Entretien Renouvellement + Prestation Travaux complémentaires, soit un montant annuel total de 39 044,08 € HT.

**Article 3 :** le marché démarrera le 1<sup>er</sup> septembre 2022 pour une durée de cinq ans fermes.

Le Maire,

Gérard ANDRE



Conseil Municipal du mardi 12 juillet 2022